

GROUPE MONCEAU FLEURS

Société Anonyme au capital de 10.413.948 Euros
Siège social : 29 boulevard de Courcelles - 75008 PARIS

421 025 974 RCS PARIS

AVIS DE CONVOCATION

Mmes et MM. les actionnaires de la société GROUPE MONCEAU FLEURS sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le mardi 10 juin 2008 à 15 heures à la Maison d'Aquitaine, 21 rue des Pyramides – 75001 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci dessous :

ORDRE DU JOUR

- *Rapport de gestion sur l'exercice clos le 30 septembre 2007, incluant le rapport sur la gestion du groupe,*
- *Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice, sur les comptes consolidés et sur les opérations visées par les articles L.223-19 et L.225-38 du Code de Commerce,*
- *Approbation de ces rapports ainsi que des comptes de l'exercice et des comptes consolidés,*
- *Affectation du résultat,*
- *Quitus à donner à l'ancien gérant et aux administrateurs,*
- *Fixation des jetons de présence,*
- *Pouvoirs,*
- *Questions diverses.*

A. Formalités préalables à effectuer pour participer à cette Assemblée

Les actionnaires souhaitant assister à cette Assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, devront impérativement :

- pour les actionnaires nominatifs : être inscrits en compte nominatif au plus tard le 5 juin 2008 zéro heure, heure de Paris ;
- pour les actionnaires au porteur : faire établir, par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, une attestation de participation constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable de leurs actions au plus tard le 5 juin 2008, zéro heure, heure de Paris.

B. Mode de participation à cette Assemblée

1. Les actionnaires désirant assister à cette Assemblée pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- pour les actionnaires nominatifs : demander une carte d'admission à la SOCIETE GENERALE, service des assemblées, 32 rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 NANTES Cédex 3.
- pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, qu'une carte d'admission leur soit adressée par la SOCIETE GENERALE, service des assemblées, 32 rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 NANTES Cédex 3, au vu de l'attestation de participation qui lui aura été transmise. L'actionnaire au porteur qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission le 5 juin 2008, zéro heure, heure de Paris, pourra se faire délivrer directement l'attestation de participation par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres.

2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant être représentés ou voter par correspondance pourront :

- pour les actionnaires nominatifs : faire la demande d'un formulaire unique de pouvoir / vote par correspondance à la SOCIETE GENERALE, service des assemblées, 32 rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 NANTES Cédex 3.

- pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, un formulaire unique de pouvoir / vote par correspondance et le renvoyer, accompagné de l'attestation de participation, à la SOCIETE GENERALE, service des assemblées, 32 rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 NANTES Cédex 3.

Les formulaires de vote par correspondance devront être reçus effectivement par la SOCIETE GENERALE, service des assemblées, 32 rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 NANTES Cédex 3 trois jours calendaires avant la réunion de cette Assemblée.

Les modalités de participation par visioconférence ou par un moyen de télécommunication n'ont pas été retenues pour cette assemblée générale.

3. Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote par correspondance, envoyé un pouvoir, demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à l'Assemblée, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

Le Conseil d'administration